Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP OL, veuillez visiter :
capol.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP OPÉRATEUR LOGISTIQUE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

CAP OL

Épreuve EP2 : conduite de chariots en sécurité

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-OL-EP2** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. QCM théorique sur la conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté (20 questions) **Page 3**

2. Prise en charge du chariot et circulation pratique (4 questions) **Page 17**

3. Manutention, immobilisation et compte rendu (4 questions) **Page 19**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 21**

Sujet officiel (PDF) : https://capol.fr/assets/annales/cap-ol/Conduite de chariots en sécurité/2026/CAP OL - Conduite de chariots en sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. QCM théorique sur la conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté

Cette partie de 20 minutes comporte 20 questions à choix unique sur la prise de poste, la circulation, la manutention et la mise en sécurité des chariots. Les questions sur les capacités s'appuient sur le tableau DT 2, qui indique les capacités selon le centre de charge et la hauteur de levée.

Question 1.1. Choisir la conduite à tenir avant la prise de poste lorsqu'une fuite hydraulique est constatée sous le chariot.

Une fuite hydraulique peut compromettre la maîtrise du chariot et signaler un défaut affectant sa sécurité. Il ne faut ni l'essuyer pour poursuivre le travail ni utiliser l'engin à vitesse réduite. Sécurisez le chariot et signalez immédiatement l'anomalie selon la procédure du site. La remise en service dépend ensuite de la décision prévue par cette procédure.

DR 1 - réponse 1.1

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

C - Sécuriser le chariot, ne pas l'utiliser et signaler la fuite selon la procédure du site.

Question 1.2. Choisir le contrôle permettant de repérer une détérioration visible sur une roue avant la prise de poste.

- Avant le départ, examiner visuellement la roue et rechercher une détérioration apparente.
- Le contrôle porte sur son état, pas seulement sur la couleur de la jante. Faire rouler le chariot à vitesse maximale n'est pas un contrôle et créerait un risque. Si un défaut susceptible d'affecter la sécurité est repéré, le signaler et appliquer la procédure de prise de poste avant toute utilisation.

DR 1 - réponse 1.2

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

A

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

A - Examiner l'état de la roue et rechercher toute détérioration visible avant la prise de poste.

Question 1.3. Indiquer la conduite à tenir si la ceinture de sécurité présente sur le chariot ne se verrouille pas.

Une ceinture présente mais qui ne se verrouille pas ne remplit plus sa fonction de sécurité. Le chariot ne doit pas être utilisé dans cet état : signalez le défaut et suivez la procédure du site. Une ceinture personnelle ne remplace pas l'équipement du chariot, et effectuer seulement un trajet court sans ceinture n'est pas une solution acceptable.

DR 1 - réponse 1.3

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Ne pas utiliser le chariot et signaler le défaut de verrouillage de la ceinture.

Question 1.4. Choisir la solution adaptée lorsque la charge masque la visibilité vers l'avant pendant la circulation.

1. Lorsque la charge masque la vue vers l’avant, privilégier la marche arrière si les conditions de circulation le permettent.
2. Regarder dans le sens du déplacement et conserver la maîtrise du chariot. Ne pas se pencher hors du poste de conduite et ne pas lever davantage la charge pour tenter de voir. Si la visibilité ou la sécurité du trajet reste insuffisante, s’arrêter et demander les consignes adaptées avant de repartir.

DR 1 - réponse 1.4

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S’arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Circuler en marche arrière si les conditions le permettent, en regardant dans le sens du déplacement.

Question 1.5. Choisir la position des fourches et de la charge à adopter lors d'un déplacement sur sol horizontal.

Sur un sol horizontal, la charge se déplace basse, avec les fourches inclinées vers l’arrière dans les limites prévues par le constructeur. Cette position favorise la stabilité pendant le trajet. Une charge à hauteur maximale ou inclinée vers l’avant est inadaptée au déplacement. La position doit également rester compatible avec la visibilité et les consignes du site.

DR 1 - réponse 1.5

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

A

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

A - Déplacer la charge basse, fourches inclinées vers l'arrière selon les limites du constructeur.

Question 1.6. Indiquer la conduite à adopter à l'approche d'un croisement sans visibilité.

- À l'approche d'un croisement sans visibilité, ralentir et rester prêt à s'arrêter.
- Avertir si nécessaire, puis vérifier que le passage est libre avant de s'engager.

Un chariot vide doit lui aussi adapter son allure et respecter les priorités. Accélérer pour traverser rapidement ou poursuivre sans vérifier le passage ne permet pas de maîtriser le risque lié au manque de visibilité.

DR 1 - réponse 1.6

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Ralentir, avertir si nécessaire et vérifier que le passage est libre avant de s'engager.

Question 1.7. Indiquer l'action prioritaire lorsqu'un piéton entre dans la zone de manœuvre pendant un gerbage.

La présence d’un piéton dans la zone rend le gerbage dangereux. La priorité est d’immobiliser le chariot immédiatement, sans poursuivre la manœuvre, puis d’attendre que la zone soit dégagée.

> Un avertisseur sonore ne donne pas l’autorisation de continuer alors qu’une personne demeure dans la zone. Reprendre seulement lorsque les conditions de sécurité sont rétablies et conformément aux consignes du site.

DR 1 - réponse 1.7

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S’arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Immobiliser le chariot et attendre que le piéton ait quitté la zone de manœuvre.

Question 1.8. Identifier la raison pour laquelle la vitesse du chariot doit être adaptée dans un virage.

1. Réduire la vitesse avant d’aborder un virage.
2. Maintenir une allure permettant de garder la maîtrise du chariot et d’éviter une déstabilisation.

En virage, les effets liés au mouvement peuvent déstabiliser le chariot et entraîner un renversement. Adapter la vitesse limite ce risque. Cela ne sert pas à augmenter la capacité nominale et ne concerne pas uniquement l’usure des fourches.

DR 1 - réponse 1.8

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

A

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

A - Adapter la vitesse dans le virage pour limiter la déstabilisation et le risque de renversement.

Question 1.9. Choisir la règle générale de sécurité à appliquer pour franchir une rampe avec une charge.

Avec une charge, appliquer la règle générale indiquée dans le sujet : la maintenir du côté amont de la pente, conformément aux consignes du constructeur et du site. Ne pas traverser la rampe en diagonale et ne pas tourner sur la pente. Ces manœuvres peuvent compromettre la stabilité. Les consignes propres au chariot et au site restent à respecter pour le franchissement.

DR 1 - réponse 1.9

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

A

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

A - Maintenir la charge côté amont, selon les consignes du constructeur et du site.

Question 1.10. Indiquer la conduite à tenir devant une palette dont une planche est cassée et dont la charge est instable.

- Ne pas lever la palette : sa planche cassée et sa charge instable rendent la manutention dangereuse.
- Demander une remise en état ou un reconditionnement sécurisé avant toute manutention.

Augmenter la vitesse ou prendre la palette par un seul côté ne corrige ni le défaut de support ni l'instabilité de la charge. La manutention ne peut reprendre qu'après sécurisation et vérification de l'état de la palette.

DR 1 - réponse 1.10

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Ne pas lever la palette et demander sa remise en état ou son reconditionnement sécurisé.

Question 1.11. Choisir l'écartement et l'engagement des fourches adaptés à la prise d'une palette.

Pour prendre une palette, écarter les fourches de façon adaptée à sa largeur et les engager suffisamment sous la charge. La prise doit soutenir correctement la palette et permettre une manutention stable. Un engagement de quelques centimètres ou le placement des deux fourches sous une seule planche extérieure ne constitue pas une prise correcte. Vérifier aussi l'état de la palette avant de la lever.

DR 1 - réponse 1.11

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

A

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> **A** - Écarter les fourches de façon adaptée et les engager suffisamment sous la charge.

Question 1.12. Indiquer les vérifications à effectuer avant de gerber une charge dans un palettier.

1. Vérifier que l'emplacement de stockage est adapté à la charge et à l'opération.
2. Contrôler la stabilité de la charge et l'absence de personne dans la zone de manœuvre.
3. Vérifier la capacité applicable du chariot avant de lever et de déposer la charge.

La hauteur libre apparente ne suffit pas : l'emplacement, la charge, la capacité et la sécurité de la zone doivent être pris en compte avant le gerbage.

DR 1 - réponse 1.12

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur. A

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> **A** - Contrôler l'emplacement, la stabilité de la charge et l'absence de personne dans la zone.

Question 1.13. Interpréter une capacité maximale de 1 600 kg indiquée sur la plaque de charge, en tenant compte des conditions de configuration, notamment du centre de charge et de la hauteur de levée.

La capacité de 1 600 kg correspond à une configuration donnée et ne vaut pas automatiquement pour toute charge de masse inférieure. La capacité admissible dépend notamment du centre de charge et de la hauteur de levée, comme le montre le DT 2. Il faut donc vérifier les conditions indiquées sur la plaque pour la configuration réelle avant chaque manutention.

DR 1 - réponse 1.13

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - La capacité dépend des conditions de la plaque, notamment du centre de charge et de la hauteur de levée.

Question 1.14. À l'aide du DT 2, déterminer la capacité indiquée pour un centre de charge de 600 mm et une hauteur de levée de 4 500 mm.

Centre de charge	Hauteur retenue	Capacité DT 2
600 mm	4 500 mm	1 000 kg

À l'intersection de la ligne 4 500 mm et de la colonne centre de charge 600 mm, le tableau indique 1 000 kg. Cela correspond à la réponse B.

DR 1 - réponse 1.14

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Pour un centre de charge de 600 mm à 4 500 mm, la capacité indiquée est de 1 000 kg.

Question 1.15. À l'aide du DT 2, déterminer si une charge de 920 kg, dont le centre de charge est à 600 mm, peut être levée à 4 200 mm, sous réserve des autres conditions de sécurité.

Pour la levée demandée à 4 200 mm, le DT 2 impose de retenir la hauteur immédiatement supérieure du tableau : 4 500 mm. À un centre de charge de 600 mm, la capacité applicable est de 1 000 kg. La palette pèse 920 kg : elle ne dépasse pas cette capacité. L'opération est compatible sous réserve de vérifier la plaque du chariot affecté et les autres conditions de sécurité.

- Marge de capacité : 1 000 - 920 = 80 kg.

DR 1 - réponse 1.15

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

A

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

A - Opération compatible : 920 kg est inférieur à la capacité applicable de 1 000 kg, sous réserve des autres contrôles.

Question 1.16. Indiquer la décision à prendre lorsque la masse d'une charge est inconnue et qu'aucun document fiable ne permet de l'établir.

Sans masse connue par une information fiable, il est impossible de la comparer à la capacité applicable du chariot. Ne pas lever ni transporter la charge pour estimer son poids à partir de la réaction de l'engin. Obtenir d'abord une donnée fiable, puis vérifier que la configuration réelle du chariot permet la manutention en sécurité.

DR 1 - réponse 1.16

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Ne pas manutentionner la charge avant d'avoir obtenu une masse fiable et vérifié la capacité du chariot.

Question 1.17. Indiquer les actions à réaliser pour immobiliser le chariot sur un emplacement autorisé avant de quitter le poste.

1. Stationner sur un emplacement autorisé et immobiliser le chariot.
2. Poser les fourches au sol et appliquer le frein de stationnement.
3. Arrêter le moteur selon la procédure applicable avant de quitter le poste.

Ces actions évitent de laisser le chariot en mouvement ou les fourches en hauteur. Elles correspondent aux repères de fin de poste du DT 3.

DR 1 - réponse 1.17

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

A

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

A - Poser les fourches au sol, appliquer le frein et arrêter le moteur selon la procédure.

Question 1.18. Indiquer la vérification à effectuer avant manutention lorsqu'un accessoire installé ne figure pas dans la configuration de capacité consultée.

Un accessoire peut modifier la capacité résiduelle du chariot. Avant toute manutention, vérifier la capacité correspondant à l'accessoire installé et à la configuration réelle, à partir de la plaque ou des informations de charge applicables. La capacité nominale seule ne permet pas de conclure si elle ne décrit pas cette configuration. Ne pas commencer l'opération avant cette vérification.

DR 1 - réponse 1.18

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Vérifier la capacité résiduelle applicable à l'accessoire et à la configuration réelle avant manutention.

Question 1.19. Choisir la conduite à tenir en présence d'une fuite de carburant ou d'électrolyte.

- Éloigner les personnes si nécessaire et éviter les sources de danger.
- Signaler immédiatement la fuite selon la procédure du site.

Une fuite de carburant ou d’électrolyte ne permet pas de poursuivre le travail comme si le chariot était conforme. Ne pas nettoyer sans équipement de protection ni remettre l’engin en service sans décision conforme à la procédure. Préserver la sécurité de la zone en attendant la prise en charge de l’anomalie.

DR 1 - réponse 1.19

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S’arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

B

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

B - Éloigner les personnes si nécessaire, éviter les sources de danger et signaler immédiatement l’anomalie.

Question 1.20. Indiquer les vérifications à effectuer avant d'engager un chariot dans un véhicule lors d'un chargement.

Avant d’engager le chariot, vérifier que le véhicule est immobilisé et que le quai ou le dispositif de liaison est adapté et sécurisé. Le hayon abaissé ne suffit pas à confirmer que le passage est sûr. Le véhicule ne doit pas être déplacé pendant la manœuvre. Si l’immobilisation ou la liaison n’est pas garantie, ne pas s’engager et faire sécuriser la situation.

La vérification précède l’entrée du chariot dans le véhicule.

DR 1 - réponse 1.20

Zone de circulation	Cheminement dégagé et visibilité suffisante	S'arrêter et attendre la sécurisation de la zone
Fin de poste	Chariot immobilisé sur un emplacement autorisé	Fourches au sol, frein appliqué, arrêt selon la procédure

Repères généraux. Les vérifications propres au modèle de chariot restent celles du constructeur.

A

✓ RÉPONSE À RETENIR

A - Vérifier l'immobilisation du véhicule et la sécurité du quai ou du dispositif de liaison avant d'entrer.

2. Prise en charge du chariot et circulation pratique

Sur le parcours balisé défini par le centre et représenté à titre indicatif dans le DT 1, le candidat prend en charge le chariot désigné, puis réalise le parcours à vide et, sur autorisation, en charge. L'évaluation porte sur les contrôles, l'installation, la conduite, les déplacements et le respect des zones et des règles de sécurité.

Question 2.1. Effectuer la prise en charge du chariot en contrôlant son état apparent et les éléments prévus par la procédure, repérer les défauts, vérifier les organes de sécurité accessibles et signaler toute anomalie à l'examinateur. L'évaluation porte sur la méthode, l'exhaustivité des contrôles et la décision prise en cas de défaut.

Effectuer les contrôles visuels et fonctionnels prévus par la procédure du site et les instructions du constructeur :

- Examiner l’état général, les roues et rechercher toute fuite.
- Vérifier les fourches, le mât et les chaînes visibles.
- Contrôler les commandes, avertisseurs et dispositifs de sécurité accessibles.
- Consulter les documents et signalements associés au chariot.

Si un défaut peut compromettre la sécurité, ne pas utiliser l’engin : l’immobiliser et signaler l’anomalie à l’examinateur selon la procédure du site.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contrôler l’état apparent et les organes de sécurité. En cas de défaut compromettant la sécurité : ne pas utiliser le chariot, l’immobiliser et signaler l’anomalie.

Question 2.2. S'installer correctement au poste de conduite, régler les éléments nécessaires, boucler la ceinture lorsqu'elle est présente et applicable, puis mettre le chariot en service selon la procédure.

1. S’installer au poste de conduite conformément à la procédure du modèle de chariot.
2. Régler le siège et les éléments nécessaires pour atteindre les commandes et conserver une visibilité suffisante.
3. Boucler la ceinture lorsqu’elle est présente et applicable.
4. Vérifier que les commandes sont au neutre et que la zone est dégagée, puis mettre le chariot en service selon les consignes du constructeur.

Ne pas démarrer si un défaut de sécurité est constaté ; interrompre l’utilisation si un défaut apparaît ensuite.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Installation et réglages adaptés, ceinture bouclée si présente et applicable, puis mise en service selon la procédure, uniquement si le chariot est sûr.

Question 2.3. Réaliser le parcours à vide selon le cheminement indiqué par l'examinateur, en adaptant l'allure, en maîtrisant les commandes, en observant l'environnement, en respectant les priorités et les zones de circulation, et en immobilisant le chariot lorsque la situation l'impose.

Suivre le cheminement indiqué par l'examinateur et les marquages de l'aire réelle. Le plan DT 1 est indicatif : il ne fixe ni les dimensions ni le sens de circulation du parcours.

Avancer à allure adaptée, maîtriser les commandes, observer l'environnement et respecter les priorités ainsi que les zones de circulation. Garder les organes de manutention dans une position de déplacement sûre. S'arrêter si une personne, un obstacle ou une zone non dégagée rend la circulation dangereuse, puis attendre que le passage soit sécurisé avant de repartir.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Parcours à vide maîtrisé, allure adaptée, cheminement et priorités respectés. S'arrêter si une personne, un obstacle ou une zone non sécurisée rend le passage dangereux.

Question 2.4. Effectuer les déplacements et changements de direction demandés sans heurt ni mise en danger. Maintenir les organes de manutention dans une position compatible avec le déplacement et conserver une visibilité suffisante dans le sens de circulation.

Effectuer les déplacements et changements de direction demandés en observant la zone et en maîtrisant l'allure. Respecter le cheminement réel indiqué par l'examinateur et éviter tout heurt ou mise en danger.

- Maintenir les fourches et autres organes de manutention dans une position sûre pour le déplacement.
- Conserver une visibilité suffisante dans le sens de circulation.
- Si la charge masque la vue vers l'avant, circuler en marche arrière seulement si les conditions le permettent, en regardant dans le sens du déplacement.
- S'arrêter si la visibilité ou la sécurité de la manœuvre n'est plus assurée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Déplacements sans heurt, organes de manutention en position sûre et visibilité suffisante dans le sens de circulation ; arrêt si la manœuvre devient dangereuse.

3. Manutention, immobilisation et compte rendu

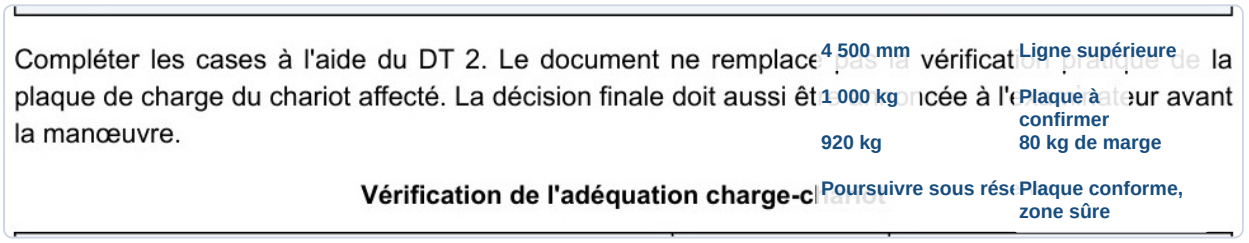
Le scénario porte sur une palette stable de 920 kg, avec un centre de charge de 600 mm et une dépose demandée à 4 200 mm, au moyen d'un chariot frontal sans accessoire additionnel. Le candidat vérifie l'adéquation charge-chariot à l'aide du DT 2 et de la plaque applicable, effectue la manutention, sécurise le chariot et rend compte de son état.

Question 3.1. Avant de lever la charge, vérifier son état, sa stabilité, sa masse, son centre de charge et la compatibilité de la configuration du chariot avec l'opération. Expliquer oralement à l'examinateur la décision de poursuivre ou de ne pas poursuivre à partir du DT 2 et de la plaque de charge applicable.

Vérification	Valeur retenue	Décision ou justification
Hauteur à retenir	4 500 mm	Ligne immédiatement supérieure à 4 200 mm
Capacité à 600 mm	1 000 kg	Capacité du DT 2, à confirmer sur la plaque
Masse de la palette	920 kg	80 kg sous la capacité
Conclusion	Poursuivre sous réserve	Configuration confirmée et zone sûre

La palette est stable et sans défaut visible. La marge est de 1 000 - 920 = 80 kg. Avant de lever, vérifier le centre de charge réel et la plaque du chariot affecté, sans accessoire additionnel. Annoncer une décision favorable seulement si la plaque confirme la capacité et si toutes les conditions de sécurité sont réunies.

DR 2 complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

Capacité applicable : 1 000 kg. Charge : 920 kg. Poursuivre uniquement si la plaque confirme cette capacité et que la zone est sécurisée.

Question 3.2. Prendre la palette avec les fourches correctement positionnées et engagées, lever et déplacer la charge en maîtrisant sa stabilité et la visibilité, puis la déposer dans l'emplacement désigné sans choc ni contact avec le palettier. Respecter les consignes de circulation et de présence dans la zone.

1. Vérifier la stabilité de la palette, régler l'écartement des fourches et les engager suffisamment sous la charge.
2. Lever juste assez pour dégager le sol, puis déplacer la charge basse et stable, avec une allure adaptée et une visibilité suffisante.
3. Dans la zone désignée, vérifier que personne n'est présent, approcher sans heurt, déposer sans toucher le palettier et dégager les fourches avec précaution.

Respecter les consignes de circulation et arrêter la manœuvre si la zone n'est plus dégagée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Fourches correctement engagées, charge basse et stable, zone dégagée : déposer sans choc ni contact avec le palettier.

Question 3.3. Après la manœuvre, immobiliser le chariot à l'emplacement prévu en déposant les fourches au sol, en appliquant le frein de stationnement, en mettant les commandes au neutre et en arrêtant le chariot selon la procédure applicable.

Sur l'emplacement prévu et autorisé, immobiliser complètement le chariot après la manœuvre. Déposer les fourches au sol, mettre les commandes au neutre et appliquer le frein de stationnement. Arrêter le chariot selon la procédure du modèle. Vérifier qu'il est sécurisé avant de quitter le poste et qu'il ne gêne pas la circulation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Fourches au sol, commandes au neutre, frein appliqué et chariot arrêté selon la procédure.

Question 3.4. Rendre compte à l'examinateur de l'état du chariot et signaler toute anomalie observée pendant l'épreuve, en précisant les circonstances et les mesures de sécurité prises.

Faire à l'examinateur un compte rendu factuel de l'état du chariot. Si aucune anomalie n'a été observée, le préciser. En cas de défaut, indiquer sa nature, le moment et les circonstances de sa découverte, ainsi que les personnes informées. Décrire les mesures de sécurité prises : arrêt ou immobilisation du chariot, sécurisation de la zone et signalement selon la procédure du site. Ne pas remettre en service un chariot présentant un défaut de sécurité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Rendre compte de l'état du chariot et signaler toute anomalie, ses circonstances et les mesures de sécurité prises.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'EP2 du CAP Opérateur/Opératrice logistique, session 2026, code 26-CAP-OL-EP2, dure 1 h 20 et a un coefficient 5. Elle comprend un QCM théorique de sécurité et une évaluation pratique de circulation et de manutention. Le scénario étudie une palette de 920 kg à déposer à 4 200 mm. Les compétences évaluées couvrent les contrôles, l'analyse de capacité, la conduite, l'immobilisation et le compte rendu.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La capacité admissible dépend du centre de charge et de la hauteur de levée : consulter les valeurs correspondant à la configuration réelle.
- Pour une hauteur demandée entre deux valeurs du tableau, retenir la hauteur immédiatement supérieure afin de ne pas surestimer la capacité.
- Ne pas utiliser un chariot présentant une anomalie affectant la sécurité avant décision selon la procédure du site et signalement.
- Pendant le déplacement, maintenir les organes de manutention dans une position sûre, adapter l'allure et conserver une visibilité suffisante.

Points de vigilance & attentes du jury

- Contrôler notamment les roues, les fourches, le mât, les chaînes visibles, les commandes, les avertisseurs, les dispositifs de sécurité et les fuites.
- Avant la manœuvre, vérifier l'état et la stabilité de la palette, sa masse, son centre de charge et la configuration du chariot.
- Ne pas poursuivre si une personne ou un obstacle rend la zone dangereuse : s'arrêter et attendre sa sécurisation.
- En fin de poste, choisir un emplacement autorisé, poser les fourches au sol, appliquer le frein et arrêter le chariot selon la procédure.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment comparer une charge aux capacités du tableau ?

Repérez la hauteur de levée à retenir et le centre de charge correspondant, puis lisez la capacité applicable. La masse de la charge ne doit pas la dépasser. Vérifiez aussi la plaque du chariot affecté et les autres conditions de sécurité.

Q : Que faire si un défaut apparaît lors de la prise de poste ?

Si le défaut peut affecter la sécurité, ne mettez pas le chariot en service ou interrompez son utilisation si nécessaire. Sécurisez-le et signalez l'anomalie selon la procédure du site, sans contourner un dispositif défectueux.

Q : Comment organiser les 1 h 20 de l'épreuve ?

Le sujet prévoit 20 minutes pour le QCM et 60 minutes pour l'évaluation pratique. Les parties pratiques 2 et 3 ont chacune une durée indicative de 30 minutes, incluse dans ces 60 minutes. Suivez les instructions de l'examinateur.

Q : Qu'est-ce qui est évalué lors de la pratique ?

L'évaluation porte sur les actions et comportements observés : contrôles, décision face à une anomalie, installation, maîtrise du chariot, respect des zones, manutention, immobilisation et signalement. Une situation de danger grave peut entraîner l'interruption de l'épreuve.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capol.fr/assets/annales/cap-ol/Conduite de chariots en sécurité/2026/CAP OL - Conduite de chariots en sécurité - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP Opérateur Logistique : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.